

ASSEMBLÉE NATIONALE9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1945

AMENDEMENTprésenté par
M. Juvin

ARTICLE 7 BIS

I. – À l'alinéa 7, substituer au mot :

« définies »,

le mot :

« mentionnées ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.